

L'APPUI
DE
L'ÉTAT
À
L'ACTION
EXTÉRIEURE
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

The title is presented in a series of overlapping, rounded rectangular blocks in various colors (dark blue, light blue, purple, red, dark purple). Silhouettes of people in various colors (purple, blue, red, orange, dark blue) are scattered around the text, some appearing to walk or stand on the blocks.



Face aux enjeux globaux, le ministère des Affaires étrangères se félicite du rôle croissant des autorités locales au Sud et au Nord et de la nécessité d'établir de nouveaux partenariats, tant avec **les pays émergents** qu'avec **les interlocuteurs traditionnels de la France en Afrique**, sur le **pourtour méditerranéen**, dans le **monde francophone** et dans le voisinage de nos collectivités territoriales françaises d'**Outre-Mer**.

La stratégie de l'État concernant les orientations de l'action extérieure des collectivités territoriales s'inscrit dans une volonté politique forte que la France défend, depuis plusieurs années, de reconnaissance internationale du rôle des autorités locales dans les politiques de développement, de l'importance de **la gouvernance locale dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement**.

Ce document souligne le formidable outil que constitue la coopération décentralisée à la fois par **l'apport du savoir-faire et des compétences techniques des collectivités territoriales**, mais aussi par le message politique d'amélioration de la gouvernance et de démocratie locale qu'elle porte.

En Europe, la France a été très active pour que progresse la place des autorités locales dans les politiques de développement, aussi bien au Conseil européen, qu'au Comité des régions et au Parlement européen.

La coopération décentralisée constitue une opportunité réelle de **fédérer les énergies de différents acteurs** (collectivités territoriales et leurs groupements, associations nationales d'élus, réseaux régionaux et thématiques, expertises), en projetant à l'extérieur un projet de territoire cohérent et homogène de la coopération à l'international.

SOMMAIRE

L'APPUI INSTITUTIONNEL.....	3
L'ACTION DES COLLECTIVITÉS	4
UNE STRATÉGIE ADAPTÉE	5
L'ÉTAT DES LIEUX	6
LE PORTAIL.....	7
L'ATLAS FRANÇAIS.....	10
LES APPELS À PROJETS.....	12
PACT2	13
LA BOURSE-PROJETS	14
E-APD	15
LES PARTENAIRES ET RÉSEAUX.....	16-18

L'APPUI INSTITUTIONNEL: DE LA POLITIQUE D'AIDE À LA POLITIQUE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE



LA COMMISSION NATIONALE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CNCD):

Instrument de dialogue entre l'État et les collectivités territoriales

Rattachée au Premier ministre et réunissant tous les acteurs de la coopération décentralisée, la CNCD est une instance d'échanges et de propositions, chargée d'établir un état de la coopération décentralisée. Le secrétariat de la Commission et la mise en œuvre de sa politique sont assurés par le Délégué pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) qui est chargé de la coordination interministérielle.



L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT:

En lien avec la DAECT

La responsabilité accrue offerte aux opérateurs du MAE permet de développer des partenariats de maîtres d'ouvrage avec les collectivités territoriales. À titre d'exemple, l'AFD soutient des actions de coopération décentralisée en complément d'un projet au bénéfice d'une collectivité étrangère. En complémentarité avec la DAECT, l'AFD apporte son appui à des collectivités françaises sur des thématiques ou des géographies considérées prioritaires.



LA DÉLÉGATION POUR L'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (DAECT):

Votre interlocuteur au sein du ministère des Affaires étrangères

La DAECT est chargée de définir et de mettre en œuvre, en concertation avec les ambassades et la CNCD, la stratégie de soutien et de développement des coopérations décentralisées. Elle agit comme un centre de ressources et d'appui aux collectivités territoriales: soutien juridique, services d'information, analyse et conseils auprès des collectivités. Elle met en place des outils favorisant la mise en cohérence et la mutualisation (assises bilatérales, portail de la coopération décentralisée, publications). Depuis plusieurs années, la DAECT apporte, dans le cadre d'appels à projets, son soutien aux projets menés par les collectivités territoriales ainsi qu'aux réseaux nationaux et aux structures de concertation ou de coordination régionale.

SOUTIEN / PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES:

- Ambassades de France (Services de coopération et d'action culturelle)
- Institut français
- Ubifrance, Coface, services économiques français à l'étranger

L'ACTION INTERNATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ENSEMBLE D'INITIATIVES ET D'ACTIONS DE COOPÉRATION ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

menées par des collectivités territoriales françaises (régions, départements, communes et intercommunalités) avec des autorités locales étrangères : jumelages, aide humanitaire et d'urgence, projets de développement, échanges techniques, actions de rayonnement culturel, opérations de promotion économique (aide à la création d'entreprises, appui aux acteurs économiques, microcrédits).

ENGAGEMENT POLITIQUE PUBLIQUE

s'inscrivant dans des modes de gouvernance et logiques de développement local durable.

DOMAINES D'INTERVENTION AU CŒUR DES GRANDS ENJEUX

GLOBAUX (lutte contre la pauvreté, sécurité alimentaire, eau et assainissement, patrimoine urbain et naturel, cohésion sociale, éducation et formation, promotion des droits de l'homme, technologies de l'information...).

PARTENARIATS PERMETTANT UN VÉRITABLE PARTAGE DE COMPÉTENCES ET DE SAVOIR-FAIRE

dans une logique d'intérêts mutuels et de renforcement d'expertise pour les deux territoires.

LES ASPECTS LÉGISLATIFS : ACCOMPAGNER ET SÉCURISER



Loi mars 1982

permet la coopération trans-frontalière frontières terrestres et maritimes de la France (ex : Nord-Pas-de-Calais/Kent).

Circulaire mai 1983

créé la DAECT.

Loi février 1992

autorise les collectivités territoriales françaises à signer des conventions avec des autorités locales étrangères et crée la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD).

Loi février 2005 (loi Oudin-Santini)

permet aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux syndicats

mixtes chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement ainsi qu'aux agences de l'eau d'affecter jusqu'à 1 % de leur budget spécifique à des actions de coopération et de solidarité internationale.

Loi décembre 2006

Loi sur l'énergie électrique et le gaz en coopération décentralisée (1 %).

Loi janvier 2007 (loi Thiollière)

conforte et élargit la loi du 6 février 1992 en assurant une meilleure sécurité juridique de la collectivité territoriale vis-à-vis des recours fondés sur la notion d'« intérêt local ».

UNE STRATÉGIE ADAPTÉE AUX PAYS PARTENAIRES: 4 ORIENTATIONS DU MAE

1

AVEC LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

L'état français privilégie le soutien à la gouvernance locale, le développement durable, le développement économique territorial, l'agriculture autosuffisante, la lutte contre le changement climatique et, d'une manière générale, le renforcement des compétences des collectivités territoriales pertinentes pour la réalisation des Objectifs du millénaire.

2

AVEC LES PAYS OÙ LA FRANCE EST PEU PRÉSENTE

Là où une demande des partenaires locaux étrangers se manifeste, la France assure une présence plus sélective et plus lisible, sur des thèmes d'intervention mieux définis, en privilégiant les domaines d'excellence des collectivités locales (eau, assainissement, patrimoine, ingénierie culturelle, actions sur la fracture numérique, formation professionnelle).

3

AVEC LES PAYS ÉMERGENTS

La priorité est donnée à l'innovation, au développement durable, aux actions relatives au climat, à la coopération universitaire et économique dans le cadre de partenariats.

4

AVEC LES COLLECTIVITÉS EUROPÉENNES ET PLUS LARGEMENT LES COLLECTIVI- TÉS DES PAYS DÉVELOPPÉS

La France souhaite donner un nouveau souffle aux coopérations et jumelages existants au moyen d'échanges de bonnes pratiques, de partenariats avec les sociétés civiles, de coopération économique. La France développe aussi des modalités appropriées à la situation des nouveaux voisinages et à l'espace méditerranéen, en renforçant les dynamiques propres à la coopération transfrontalière.



L'ACTION INTERNATIONALE DES COLLECTIVITÉS: ÉTATS DES LIEUX



Patrimoine et gouvernance urbaine: Veliko Turnovo (Bulgarie) / Bayonne (© ville de Veliko Turnovo)



Accès à l'eau potable au Niger - Dankassari / Cesson-Sévigné (© Réseau Tarbiyya Tatali)

LES CHIFFRES

➔ 13 000

PROJETS DE
COOPÉRATION
DÉCENTRALISÉE

➔ 4 800

COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
FRANÇAISES

➔ 10 000

COLLECTIVITÉS
PARTENAIRES

➔ 144

PAYS

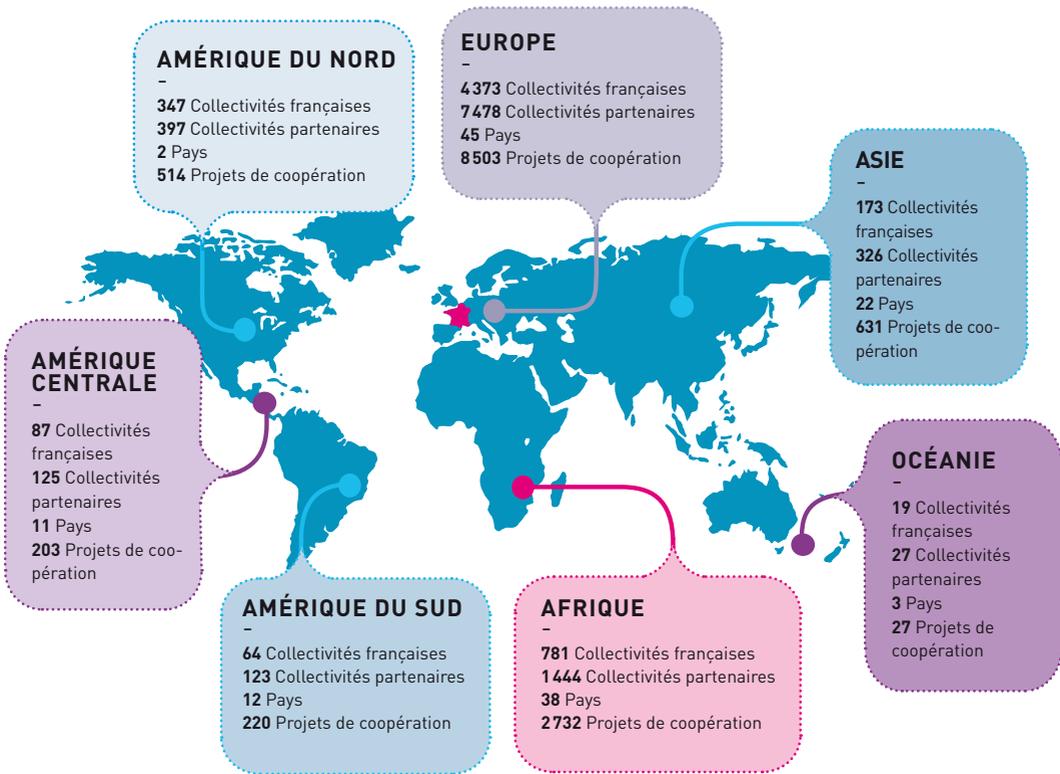


Économie verte et équitable au Burkina Faso (© Ministère des Affaires étrangères)

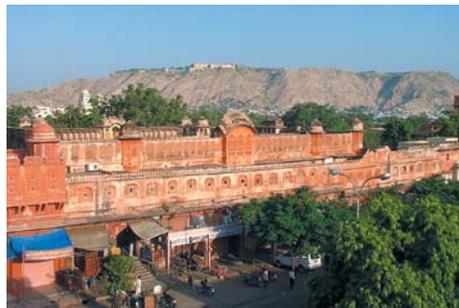


Gestion des déchets au Mozambique - Maputo et Matola / Conseil général de Seine-Saint-Denis (© Conseil général de Seine Saint-Denis)

CARTOGRAPHIE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE



Soutien aux professionnels de la santé en Mongolie - Aimag de l'Uvurkhangai / Conseil général de l'Allier
(© Association APAU)



Coopération Jaipur/région Midi-Pyrénées (Palais des vents à Jaipur, © ANVPAH & VSSP)

LE PORTAIL DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE SUR FRANCE DIPLOMATIE

Des actualités et des outils au service de tous les acteurs de la coopération décentralisée.

LANCÉ EN 2009 PAR LA CNCD,

le portail de la coopération décentralisée est un outil interministériel et multipartenaires qui offre à tous les acteurs de la coopération décentralisée des actualités et e-services pratiques. Il répond tout d'abord aux exigences **de visibilité et de lisibilité des actions menées à l'international par les collectivités territoriales**. Il répond ensuite à la nécessité d'améliorer la cohérence de la réponse française aux enjeux globaux, dans le respect de l'autonomie de gestion des collectivités territoriales, tout en recherchant, dans la concertation et dans le travail en réseau, une meilleure efficacité et une plus grande coordination.

Outil fiable d'informations, il vise à une meilleure connaissance de la coopération décentralisée. En offrant des outils numériques (dont l'Atlas français de la coopération décentralisée, la Bourse-projets et un espace professionnel réservé), il constitue également **un outil de travail, d'échanges et de mutualisation**.

L'ATLAS FRANÇAIS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

L'Atlas français de la coopération décentralisée recense de manière cartographique toutes les actions internationales menées par les collectivités territoriales françaises. Outil de travail et de mise en réseau, l'Atlas propose une cartographie précise de l'ensemble des coopérations décentralisées, des fiches-projets ainsi que de nombreux services pratiques (recherches, mise à jour en ligne, extraction de données...).

E-APPELS À PROJET : PROCÉDURE DE DÉPÔT ET D'INSTRUCTION DÉMATÉRIALISÉE

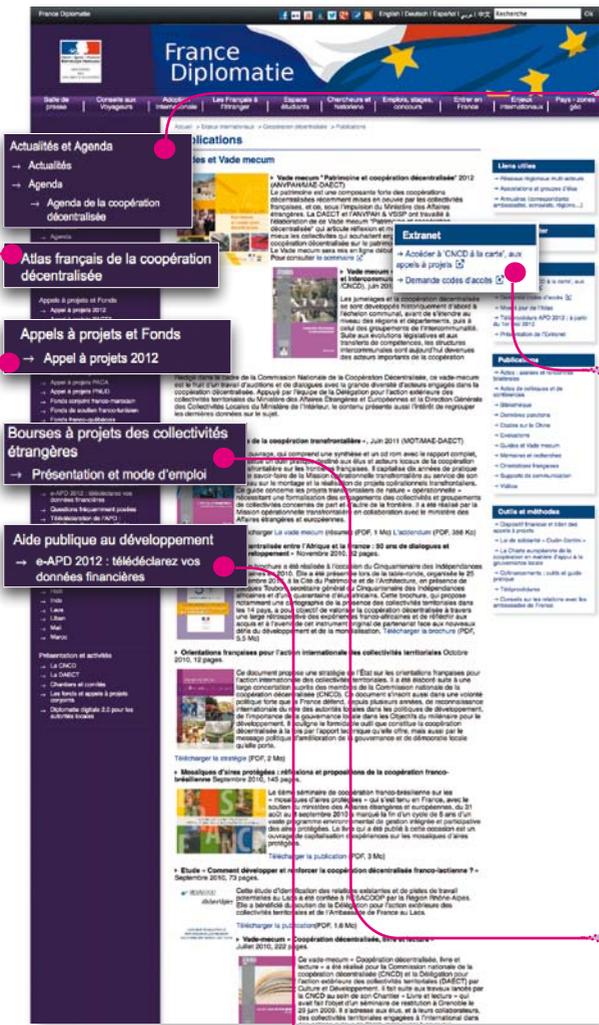
Les collectivités territoriales, les préfetures, les ambassades, les ministères et opérateurs disposent d'un accès personnel à un espace dédié au dépôt, à la consultation et à la gestion en ligne des appels à projet en soutien à la coopération décentralisée.

”

www.diplomatie.gouv.fr/cncd

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,
AMBASSADES, PRÉFETURES,
ASSOCIATIONS, MINISTÈRES
ET OPÉRATEURS...

CE PORTAIL EST LE VÔTRE



ACTUALITÉS ET AGENDA
Des grands événements, actualités juridiques, cofinancements, activités de la CNCD...

L'EXTRANET « CNCD À LA CARTE » : UN ESPACE PROFESSIONNEL RÉSERVÉ
L'extranet de CNCD vous permet de bénéficier d'informations exclusives et met à votre disposition des services et des outils qui vous sont strictement réservés : archiver, gérer en ligne vos dossiers de demande de cofinancement, mettre à jour vos fiches de coopération, remplir la télédéclaration annuelle de l'APD, consulter vos actualités préférées, conserver en format pdf les extractions de données que vous aurez effectuées dans l'Atlas à partir du moteur de recherche.

UNE BOURSE-PROJET DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
Cette bourse d'échanges recense des demandes de partenariat des collectivités locales de nos pays partenaires et qui peuvent intéresser des collectivités territoriales françaises. Pour chaque projet, vous disposez d'informations détaillées. Une cartographie interactive par pays permet de visualiser sur une carte la position géographique du projet de développement local en demande de coopération.

E-APD : TÉLÉDÉCLARATION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT
Plus rapide et plus simple, la télédéclaration annuelle de l'Aide publique au développement des collectivités territoriales permet de mieux valoriser, dans les instances internationales, l'effort qu'elles accomplissent en matière d'aide au développement. La France est le seul État membre de l'OCDE à avoir dématérialisé cette procédure de recensement de données qui facilite les démarches administratives des collectivités territoriales, permet de disposer de données plus fiables ainsi que de statistiques croisées automatisées.

L'ATLAS FRANÇAIS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Un outil au service de la cohérence et de l'efficacité des actions extérieures des collectivités territoriales.



L'ATLAS FRANÇAIS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

recense de manière cartographique et sous forme de fiches-projets toutes les actions internationales menées par les collectivités territoriales françaises : coopérations décentralisées (y compris les jumelages) et l'ensemble des actions ponctuelles ou non conventionnées. Près de 13 000 projets de coopération décentralisée, menés avec plus de 10 000 collectivités partenaires de 144 pays, y sont répertoriés à ce jour.

L'Atlas français de la coopération décentralisée répond aux exigences de lisibilité et de visibilité des actions menées par les collectivités territoriales.



VITRINE POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, L'ATLAS DE LA CNCD EST UN VÉRITABLE OUTIL AU SERVICE DE LA MUTUALISATION ET DES SYNERGIES.

CARTOGRAPHIE INTERACTIVE

L'Atlas met à votre disposition une cartographie interactive des projets menés par les collectivités territoriales par continent, pays, région, département, ou ville.

MOTEUR DE RECHERCHE PERFORMANT ET EXTRACTIONS DE DONNÉES

À votre disposition, un moteur de recherche performant : recherche par mots clés, avec des critères multiples (thématiques, financements, pays, région française, ville...), recherche par données croisées, cartographie des résultats de vos recherches en France et dans le pays partenaires, enregistrement de vos cartes dans votre espace personnel.

Recherche avancée





Accueil > Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions extérieures

Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions extérieures

Accès Monde > Asie

État au niveau Asie

- 173 collectivités françaises engagées à l'international

Aide publique au développement

Année	Montant en euros
2011	4 757 119
2010	6 892 949
2009	7 347 923
2008	7 804 600

En savoir plus

Asie : actualité sur France Diplomatie

89 collectivités locales partenaires

ÉTAT DES LIEUX
CHIFFRÉ

Au niveau mondial, par continent, par pays. Vous trouverez également l'aide publique au développement (par pays, par collectivité, par région, par département...).

RECENSEMENT DÉTAILLÉ
DES PROJETS MENÉS

L'Atlas permet de naviguer par continent, par pays, par région, par département et par collectivité territoriale. Pour chaque projet mené, une fiche-projet détaillée est consultable à l'écran (thématique, objectifs, description, historique, contexte, financements, partenaires en France et dans le pays partenaire, contacts, volontaires du progrès...).

Afficher / cacher : Coopération décentralisée, Autres actions extérieures

N'afficher que les coopérations concernant : Choisir une thématique

New Delhi
Nombre de collectivités françaises partenaires : 1
Nombre de projets menés : 1
Nombre de thématiques : 1

Consils régionaux

Vous trouverez ci-dessous, pour ce pays, les Conseils régionaux français. Pour obtenir plus d'informations, cliquez sur les États.

Communes

APPELS À PROJETS COFINANCÉS PAR LE MAE



APPELS À PROJETS ANNUELS ET TRIENNAUX

Le MAE soutient la coopération décentralisée entre collectivités françaises et autorités locales étrangères, liées par convention, sur la base des orientations géographiques et thématiques de la politique de coopération de l'État.

DES FONDS SPÉCIFIQUES EN SOUTIEN AUX COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES:

Fonds État - Région PACA et Région Pays de la Loire

Fonds de soutien à la coopération décentralisée franco-marocaine

Fonds de soutien à la coopération - décentralisée franco-tunisienne

Fonds conjoint franco-québécois pour la coopération décentralisée en faveur de Haïti.

DES APPELS À PROJETS CONJOINTS

entre États permettent par ailleurs de cofinancer des projets dans les pays émergents (Argentine, Brésil, Inde, Mexique)

UN APPEL À PROJET AVEC LE PNUD

dans le cadre du programme Art Gold ISI@MED (Initiative pour la Société de l'Information en Méditerranée)

AU TOTAL

—
PRÈS DE 350 PROJETS ONT ÉTÉ COFINANCÉS EN 2011 POUR UN MONTANT TOTAL DE PLUS DE 7 MILLIONS D'EUROS.

Les zones privilégiées par les collectivités territoriales sont: l'Afrique francophone, la Chine et l'Asie du Sud-Est. On constate également un engagement en progression en Amérique latine et des percées dans l'Afrique lusophone et anglophone.

PACT2: PROGRAMME D'APPUI À LA COOPÉRATION THÉMATIQUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

PACT2 est un nouveau programme lancé en 2011, pour permettre d'octroyer aux collectivités territoriales françaises qui le souhaitent, un label d'« expertise internationale » sur la base des compétences ou des savoir-faire clairement identifiés dans un domaine d'excellence, pour une durée de 3 ans.

UN LABEL POUR L'EXPERTISE



QUI PEUT DÉPOSER UNE CANDIDATURE ?

Une collectivité ou groupe de collectivités pouvant associer des partenaires territoriaux (ex : hôpitaux, universités, pôles de compétitivité, associations...).

PROCÉDURE DE DÉPÔT DES DOSSIERS AUPRÈS DE LA DAECT

Le dossier de candidature comporte trois volets : **Description des compétences ou des savoir-faire de la collectivité territoriale** (ex : traitement des déchets, maîtrise d'ouvrage), mais couvrir également un champ d'activités plus vaste (ex : mise en place d'un Agenda 21). **Présentation des éléments sur lesquels s'appuie la collectivité** (intérêts, expériences, valorisation). **Description des conditions de mobilisation de l'expertise** (contraintes de durée, géographiques, fonctionnelles).

PROCÉDURE DE MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES LABELLISÉES POUR LES MISSIONS À L'ÉTRANGER

La mise en œuvre de missions de coopération thématique s'effectue soit sur initiative de la collectivité, soit sur demande du ministère ou ambassade. Ces missions sont soit de courte durée (participation à un séminaire, mission d'expertise ponctuelle...), soit de plus longue durée (assistance à maîtrise d'ouvrage). Sont exclus, les dispositifs d'appui permanent à une autorité locale partenaire. **Financement** : prise en charge par le MAE des frais de transport, d'hébergement ; la collectivité territoriale mettant le personnel, des partenaires territoriaux ou des élus concernés à la disposition de ces missions ; l'appel à l'expertise pourra aussi concerner l'accueil d'une délégation étrangère désireuse de bénéficier de l'expertise de la collectivité française.

PRÈS DE 60 DEMANDES DE LABEL ONT ÉTÉ DÉPOSÉES

BOURSE-PROJETS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Une Bourse-projets de la coopération décentralisée présente les demandes de coopération et de jumelages issues des autorités locales de nos pays partenaires. L'animation et la gestion de cette bourse d'échanges sont confiées aux Ambassades de France.

UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES.

Cette bourse permet d'avoir une meilleure connaissance de la demande des collectivités locales de nos pays partenaires en terme de projets de développement local (développement urbain, patrimoine, développement durable, services publics locaux, eau et assainissement, culture, éducation, santé...). Elle constitue un outil au service du développement de nouvelles coopérations décentralisées. Elle peut aider les collectivités locales d'Europe et des pays en développement à trouver un partenaire dans le but commun de collaborer pour améliorer la vie de leurs citoyens.

L'inscription de projets dans la Bourse-projets n'implique pas de financement du ministère des Affaires étrangères.



POURQUOI UNE BOURSE-PROJETS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ?

La Bourse de la coopération décentralisée répond à une demande faite lors de la Conférence des ambassadeurs qui s'était tenue en 2007. Les ambassades reçoivent régulièrement des demandes de coopération décentralisée avec la France. Elle répond à une volonté de développer les coopérations décentralisées dans certains pays où les collectivités territoriales françaises sont peu ou pas présentes. La France est le seul pays membre de l'Union européenne à disposer d'une Bourse de la coopération décentralisée.

LA BOURSE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE C'EST :

- 120 PROJETS
EN DEMANDE DE COOPÉRATION

- 95 COLLECTIVITÉS
LOCALES ÉTRANGÈRES

- 34 PAYS
À LA RECHERCHE DE
COOPÉRATION AVEC UNE
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
FRANÇAISE

TÉLÉDÉCLARATION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Comme chaque année, dans le cadre de l'enquête menée par la Direction générale du Trésor et de la politique économique au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et par l'OCDE, il est demandé, au titre de l'article L. 1115-6 du Code général, à toutes les collectivités territoriales de télédéclarer les données portant sur leurs versements au titre de l'Aide publique au développement.

e-APD

Télédéclaration de l'Aide
publique au développement
des collectivités territoriales

Les résultats de cette télédéclaration sont pris en compte par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et par l'OCDE dans le Rapport annuel sur la coopération pour le développement dans lequel apparaissent les montants des collectivités.

À noter que cette télédéclaration est une condition d'octroi d'un cofinancement du MAE.

À QUI S'ADRESSE LA TÉLÉDÉCLARATION DES MONTANTS ALLOUÉS AU TITRE DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)?

Elle s'adresse à toutes les collectivités territoriales françaises (les conseils régionaux, les conseils généraux, les établissements publics de coopération intercommunale et les communes) :

Les données doivent être saisies en ligne dans la télédéclaration **entre mai et juin de chaque année.**

L'aide publique au développement des collectivités territoriales est estimée à près de 70 millions € (2009-2010) dont près des trois quarts sont destinés au continent africain.

POURQUOI MA COLLECTIVITÉ DOIT-ELLE TÉLÉDÉCLARER SES MONTANTS FINANCIERS ?

Ce recueil de données financières permet de valoriser l'effort des collectivités territoriales en matière d'aide au développement.

LES PRINCIPAUX ACTEURS PARTENAIRES: ADRESSES UTILES

ASSOCIATIONS ET GROUPES DE COLLECTIVITÉS FRANÇAISES

ADF

Assemblée des Départements de France
www.departement.org

AFCCRE

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe
www.afccre.org/fr

AMF

Association des Maires de France
www.amf.asso.fr

AMGVF

Association des Maires des Grandes Villes de France
www.grandesvilles.org

ARF

Association des Régions de France
www.arf.asso.fr

CUF

Cités Unies France
www.cites-unies-france.org

LE PARTENARIAT CITÉS UNIES FRANCE

Une convention entre l'association CUF et le MAE donne à l'association une mission d'animation et de coordination afin de promouvoir et de coordonner les actions des collectivités territoriales, engagées dans la coopération internationale. Cette collaboration se concrétise par l'animation de groupes pays et thématiques, l'organisation de colloques et publications, et par une information réciproque sur les appels à projets de la DAECT et les projets des collectivités françaises.

STRUCTURES RÉGIONALES D'APPUI À LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Depuis le milieu des années 1990, un certain nombre de régions françaises ont mis en place des dispositifs régionaux d'échange, d'appui et de concertation de la coopération décentralisée et de solidarité internationale, à l'initiative conjointe de l'État et de collectivités locales et/ou d'associations. Ces réseaux bénéficient d'un soutien financier du MAE/DAECT.

Alsace (Ircod, www.ircod.org),
Aquitaine (Cap Coopération, www.capcooperation.org),
Auvergne (Ceracoop, www.ceracoop.org),
Basse Normandie (Horizons Solidaires, www.horizons-solidaires.org),
Bretagne (ABCIS, www.bretagne-solidarite-internationale.org),
Centre (Centraider, www.centraider.org),
Champagne-Ardenne (Reciproco, www.reciproco.fr),
Franche-Comté (Cercoop, www.cercoop.org),
Nord-Pas-de-Calais (Lianes Coopération, www.lianescooperation.org),
Poitou-Charentes (CASI-PC, www.casi-poitou-charentes.org),
Provence-Alpes-Côte d'Azur (Resacts, www.resacts.com),
Rhône-Alpes (Résacoop, www.resacoop.org).

RÉSEAUX IMPLIQUÉS DANS LES INSTANCES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES RÉGIONS FRANCOPHONES

(AIRF) est une organisation internationale représentative des pouvoirs régionaux ; elle rassemble aujourd'hui plus de 146 membres, représentants de collectivités régionales de 27 pays. Le but est d'établir entre ses membres des échanges d'informations et d'expériences touchant leurs domaines d'activités.

www.regions-francophones.com

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES (AIMF)

est le réseau des élus locaux de 48 pays où le français est la langue officielle, la langue de communication ou une langue largement utilisée. Opérateur officiel de l'OIF, elle favorise les échanges d'expériences, mobilise l'expertise territoriale francophone et finance des projets de développement.

www.aimf.asso.fr

LA MISSION OPÉRATIONNELLE TRANS- FRONTALIÈRE (MOT)

est à la fois une structure associative et interministérielle chargée d'apporter une assistance opérationnelle aux projets transfrontaliers. Ainsi par exemple, elle a financé en 2011 la réalisation d'un vademecum sur le GECT (Groupe européen de coopération transfrontalière) avec le soutien du MAE/DAECT.

www.espacestransfrontaliers.eu

CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS (CGLU)

est une organisation mondiale qui regroupe les autorités locales et les réseaux de 136 pays. Elle a pour objectif la mobilisation de l'action locale en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations

Unies. La DAECT participe aux activités de CGLU et de sa Commission Méditerranée dont le siège est à Marseille.

www.cities-localgovernments.org

ORGANISATION DES RÉGIONS UNIES/ FORUM GLOBAL D'ASSOCIATIONS DE RÉGIONS (ORU/FOGAR)

L'organisation regroupe plus de 900 régions sur les cinq continents. Elle promeut les échanges entre les Régions membres et de nouvelles règles de gouvernance au niveau global, incluant l'échelon régional, faisant entendre la voix des Régions dans la mondialisation.

www.regionsuniesfogar.org

PLATEFORME EUROPÉENNE DES AUTO- RITÉS LOCALES ET RÉGIONALES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PLATFORMA)

coordonne la voix des collectivités territoriales auprès des institutions européennes.

www.platforma-dev.eu

PORTAIL DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE EUROPÉENNE MIS EN PLACE PAR LE COMITÉ DES RÉGIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

www.lra4dev.cor.europa.eu/portal/fr/Pages/welcome.aspx



PRINCIPAUX RÉSEAUX THÉMATIQUES ET GÉOGRAPHIQUES

ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ET DES VILLES À SECTEURS SAUVEGARDÉS ET PROTÉGÉS

(ANVPAH & VSSP)

L'ANVPAH & VSSP, réunit plus de 170 villes et territoires qui souhaitent partager leurs expériences sur les politiques de protection et de valorisation du patrimoine. Une convention signée avec le MAE a permis de renforcer la présence des collectivités territoriales françaises dans les Balkans, au Mali et en Inde.

www.an-patrimoine.org

PROGRAMME SOLIDARITÉ EAU

(Ps-Eau)

Réseau d'organismes français et étrangers intervenant pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement.

www.pseau.org

LE FONDS POUR LA PROMOTION DES ÉTUDES PRÉALABLES, DES ÉTUDES TRANSVERSALES ET DES ÉVALUATIONS

(F3E)

Réunissant des ONG, des collectivités territoriales et des établissements publics de santé (EPS) français, l'association intervient en fournissant une aide à l'évaluation des coopérations, la production de guides et d'outils, l'organisation d'échanges et de formations.

www.f3e.asso.fr

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

(CNFPT)

Les missions du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) sont d'accompagner tous les agents territoriaux dans leur développement statutaire et professionnel, d'être partenaire des collectivités territoriales et d'anticiper les évolutions du service public pour garantir une formation et une offre de service adaptées en 2012.

www.cnfpt.fr

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'ACTION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (ARRICOD)

Depuis une vingtaine d'années, les métiers liés à l'Europe et à l'International dans les collectivités se sont imposés au sein des administrations décentralisées. L'ARRICOD a participé dès 1994 aux réflexions sur le développement des relations internationales des collectivités (coopération transfrontalière, européenne, de solidarité internationale, diplomatie des collectivités...) et des métiers qui en découlent.

www.arricod.fr

PARTENARIAT FRANÇAIS POUR LA VILLE ET LES TERRITOIRES

(PFVT)

Le PFVT fédère l'ensemble des acteurs français de la coopération urbaine : administrations, établissements publics, collectivités territoriales et associations d'élus, professionnels de l'urbain, entreprises privées, ONG, universités organismes

de recherche et de formation. Il vise à constituer une plateforme multi-acteurs d'échanges, d'information et de capitalisation des expériences sur la ville et la coopération urbaine.

pfvt@afd.fr

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME (FNAU)

Regroupe 53 organismes publics d'étude et de réflexion sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises.

www.fnau.org

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

Des échanges et des coopérations se sont développés en Europe mais également en Amérique Latine (Brésil, Chili, Argentine, Uruguay), dans le bassin Méditerranéen, en Afrique, et en Asie.

www.parc-naturels-regionaux.tm.fr

RÉSEAU DES VILLES EUROMED

Regroupement de collectivités locales au centre de la dynamique euro-méditerranéenne.

www.reseau-euromed.org

AVEC (ASSOCIATION DES VILLES EURO- PÉENNES DE CULTURE)

Réseau spécialisé dans la valorisation du patrimoine

www.avecnet.net

AGENCE RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES NOUVELLES ÉNERGIES D'ILE-DE-FRANCE (ARENE)

Créée en 1994, l'ARENE, organisme « associé » au Conseil régional d'Ile-de-France, participe à la mise en œuvre du développement durable. Elle accompagne les collectivités territoriales et les acteurs régionaux dans leurs démarches : prospection, valorisation d'innovations, information, sensibilisation, ateliers et forums...

www.arenidf.org



Cinq

Présence des collectivités territoriales sur cinq continents

Coopération / Collectivités

Partager les savoir-faire et compétences pour un développement durable et solidaire

Cohérence / Coordination

Articuler l'action extérieure des collectivités territoriales avec l'action de l'État

Concertation / Commission CNCD

Espace de dialogue et de concertation entre associations représentatives et réseaux de pouvoirs locaux

Collaboration

Associations d'élus et réseaux de solidarité internationale entre collectivités

Contribution

Soutien au processus de décentralisation et amélioration de la gouvernance locale



commission nationale de la coopération décentralisée

Convergence

Approche territoriale globale, transversale, multiniveau et multipartenaire

Connaissances

Échanges, transferts, mutualisations

Cofinancement

Appui financier de l'État français aux projets de coopération décentralisée des collectivités territoriales

Communication / Cartographie

Visibilité et lisibilité des actions à travers le portail de la coopération décentralisée

CONTACT

Ministère des Affaires étrangères
Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM)
Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT)

adresse : 57 Boulevard des Invalides, 75007 PARIS
téléphone : 01 43 17 62 70 / 01 43 17 62 64
courriel : secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr
site internet : www.diplomatie.gouv.fr/cncd

